

ARCHERS D'ORVAULT
PARTICIPATION DU CLUB AUX FRAIS DE DEPLACEMENT PAR PERSONNE
(complément à l'article 2,4 du règlement intérieur)

Prise en charge :	Championnat Départemental	Championnat Régional (hors 44)	Championnat France (hors 44)	Championnat par Equipe : DRE, Coupe (hors 44)
Inscription	OUI	OUI	OUI	OUI
* Déplacement Essence + Péage Aller/Retour	NON	OUI 50% des frais réels avec un plafond de 50€	OUI 50% des frais réels avec un plafond de 50€	OUI 50% des frais réels avec un plafond de 50€
Hébergement (hors repas)	NON	OUI 50% des frais réels avec un plafond de 50€ maxi 1 nuit	OUI 50% des frais réels avec un plafond de 50€ maxi 2 nuits	OUI 50% des frais réels avec un plafond de 50€ maxi 1 nuit

* Obligation de covoiturage dans la mesure du possible et de mutualisation de l'hébergement (exemple Airbnb)